

Corporation de la Salle de spectacle de Sept-Îles
États financiers
30 juin 2025

Corporation de la Salle de spectacle de Sept-Îles

Sommaire

Exercice clos le 30 juin 2025

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État des résultats.....	1
État de l'évolution des actifs nets.....	2
Bilan.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires.....	5
Renseignements complémentaires.....	10

Aux administrateurs de
Corporation de la Salle de spectacle de Sept-Îles

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Corporation de la Salle de spectacle de Sept-Îles (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 30 juin 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP SENCRL, s.r.l.¹
MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Sept-Îles (Québec)
Le 31 octobre 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121151

Corporation de la Salle de spectacle de Sept-Îles

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2025

	2025	2024
Produits		
Activités d'exploitation (annexe A)	615 420	578 182
Activités de location (annexe B)	138 180	81 877
Activités auxiliaires (annexe C)	267 755	232 747
Subventions (annexe D)	295 067	294 632
Honoraires de gestion	240 000	240 000
Partenariat	4 000	14 000
Ciné-Club	9 837	677
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	115 375	115 375
	1 685 634	1 557 490
Charges		
Activités d'exploitation (annexe E)	766 460	757 281
Activités auxiliaires (annexe F)	96 857	73 628
Charges administratives (annexe G)	483 762	432 243
Amortissement des immobilisations corporelles	132 654	124 867
	1 479 733	1 388 019
Excédent des produits sur les charges	205 901	169 471

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Corporation de la Salle de spectacle de Sept-Îles
État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 30 juin 2025

	<i>Investis en immobilisations corporelles</i>	<i>Affectés</i>	<i>Non affectés</i>	<i>2025 Total</i>	<i>2024 Total</i>
Solde au début	41 081	-	763 002	804 083	634 612
Excédent des produits sur les charges	(17 279)	-	223 180	205 901	169 471
Acquisition d'immobilisations corporelles	34 292	-	(34 292)	-	-
Affectations internes (note 10)	-	300 000	(300 000)	-	-
Solde à la fin	58 094	300 000	651 890	1 009 984	804 083

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Corporation de la Salle de spectacle de Sept-Îles

Bilan

30 juin 2025

	2025	2024
Actif		
Court terme		
Encaisse	1 611 506	1 222 014
Débiteurs (note 3)	806 815	851 461
Stocks	3 032	5 078
Frais payés d'avance	-	757
	2 421 353	2 079 310
Immobilisations corporelles (note 4)	650 475	748 837
	3 071 828	2 828 147
Passif		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	96 228	61 818
Sommes à remettre à l'État	70 510	41 667
Apports reportés (note 6)	104 192	67 913
Produits reportés	430 229	319 801
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	66 636	61 716
	767 795	552 915
Dette à long terme (note 7)	701 668	763 393
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)	592 381	707 756
	2 061 844	2 024 064
Actifs nets		
Investis en immobilisations corporelles	58 094	41 081
Apports affectés	300 000	-
Non affectés	651 890	763 002
	1 009 984	804 083
	3 071 828	2 828 147

Engagement (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

administrateur

administrateur

Corporation de la Salle de spectacle de Sept-Îles
État des flux de trésorerie
Exercice clos le 30 juin 2025

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	205 901	169 471
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	132 654	124 867
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(115 375)	(115 375)
	223 180	178 963
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	257 409	221 132
	480 589	400 095
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(34 292)	(34 406)
Activités de financement		
Remboursement de l'emprunt bancaire	-	(660 284)
Produit de la dette à long terme	-	859 300
Remboursement de la dette à long terme	(56 805)	(34 191)
	(56 805)	164 825
Augmentation de l'encaisse	389 492	530 514
Encaisse au début	1 222 014	691 500
Encaisse à la fin	1 611 506	1 222 014

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'organisme

Corporation de la Salle de spectacle de Sept-Îles inc. (l'« Organisme ») est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Sa principale activité consiste en l'exploitation d'une salle de spectacle.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif pour le secteur public et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Améliorations locatives	10 ans
Matériel de bureau	4 ans
Matériel informatique	4 ans
Matériel technique	4 et 10 ans

Réduction de valeur

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle doit être constaté à titre de charge dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas être annulée par la suite.

Produits reportés

Ces montants correspondent à des montants encaissés et dont les spectacles n'ont pas encore eu lieu.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont constitués de subventions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont amortis au même rythme que les immobilisations auxquelles ils se rattachent.

Apports reçus sous forme de services

L'Organisme constate les apports reçus sous forme de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Organisme aurait dû se procurer autrement ces services pour son fonctionnement régulier.

Constatation des produits

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

L'Organisme constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services sont rendus aux clients, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

L'Organisme constate des produits tirés d'intérêts lorsque la mesure et le recouvrement des produits en cause sont raisonnablement sûrs. Les produits tirés d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses et la durée de vie utile des actifs à long terme.

Corporation de la Salle de spectacle de Sept-Îles

Notes complémentaires

30 juin 2025

3. Débiteurs

	2025	2024
Subventions à recevoir	767 787	822 826
Clients et partenaires	39 028	28 635
	806 815	851 461

4. Immobilisations corporelles

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>Valeur nette</i>	<i>Valeur nette</i>
Améliorations locatives	108 846	108 846	-	-
Matériel de bureau	66 947	52 803	14 144	13 774
Matériel informatique	135 565	123 299	12 266	17 616
Matériel technique	1 531 548	907 483	624 065	717 447
	1 842 906	1 192 431	650 475	748 837

5. Créditeurs et charges à payer

	2025	2024
Fournisseurs	40 831	18 304
Salaires et charges sociales	55 397	43 514
	96 228	61 818

6. Apports reportés

	2025	2024
Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)	84 518	25 913
Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	19 674	-
Patrimoine canadien	-	42 000
	104 192	67 913

7. Dette à long terme

	2025	2024
Emprunt d'un montant initial de 859 300 \$, portant intérêt au taux de 7,82 %, remboursable par versements semestriels de 62 726 \$ incluant le capital et les intérêts, échéant en juillet 2028, garanti par deux hypothèques d'un montant de 1 300 000 \$ et de 260 000 \$ sur les subventions à recevoir relatives au « Projet de remplacement des équipements techniques » d'une valeur comptable nette de 592 382 \$	768 304	825 109
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	66 636	61 716
	701 668	763 393

Corporation de la Salle de spectacle de Sept-Îles

Notes complémentaires

30 juin 2025

7. Dette à long terme (suite)

Les versements en capital à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2026	66 636
2027	71 949
2028	77 686
2029	552 033

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus sous forme d'immobilisations et des apports affectés ayant servi à l'acquisition des immobilisations corporelles de l'Organisme.

	2025	2024
Ville de Sept-Îles	240 671	240 671
Patrimoine canadien	262 074	262 074
Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)	113 605	113 605
Ministère de la Culture et des Communications	807 624	807 624
Amortissement cumulé	(831 593)	(716 218)
	592 381	707 756

9. Opérations entre apparentés

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'Organisme qui est sous contrôle de la Ville de Sept-Îles au cours de l'exercice :

	2025	2024
Produits		
Honoraires de gestion	240 000	240 000
Charges		
Redevances de location de la salle et du foyer	44 800	45 850

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

10. Affectations internes

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de la Corporation de la Salle de spectacle de Sept-Îles a résolu d'affecter un montant de 300 000 \$ à des achats de matériel technique et opérationnel. La Corporation de la Salle de spectacle de Sept-Îles ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Corporation de la Salle de spectacle de Sept-Îles

Notes complémentaires

30 juin 2025

11. Culture et communications

La Société bénéficie de montants d'aide financière provenant du Conseil des arts et des lettres du Québec. L'idée centrale est de soutenir ces diffuseurs dans leur mission permanente, afin qu'ils puissent assumer une programmation pluridisciplinaire stable, de qualité, qui sert les publics, les artistes, et qui permet aussi une viabilité financière.

	2025	2024
Programme - aide au fonctionnement pour les diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène	124 380	114 015

12. Engagement

Les versements futurs de l'engagement pris par l'Organisme en vertu de contrats de service d'entretien ménager et de la location de photocopieur échéant en septembre 2025 et juin 2027 s'élèveront à 12 442 \$ et les paiements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2026	7 558
2027	4 884

13. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Organisme est exposé au 30 juin 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Organisme est principalement lié aux débiteurs. Deux clients importants représentent 77 % du total des débiteurs au 30 juin 2025 (deux clients représentaient 49 % du total des débiteurs au 30 juin 2024).

Pour les subventions à recevoir, l'Organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et charges à payer et de sa dette à long terme.

Corporation de la Salle de spectacle de Sept-Îles
Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2025

	2025	2024
Annexe A - Activités d'exploitation		
Spectacles professionnels	605 157	556 124
Autres spectacles	10 263	22 058
	615 420	578 182

Annexe B - Activités de location		
Location de la salle	130 806	53 046
Location du foyer	7 374	28 831
	138 180	81 877

Annexe C - Activités auxiliaires		
Redevances de billetterie, web et internet	109 296	100 415
Restauration	94 258	60 879
Vestiaire	587	433
Intérêts	54 619	54 088
Divers	8 995	5 072
Autres revenus	-	11 860
	267 755	232 747

Annexe D - Subventions		
CALQ (note 11)	124 380	114 015
CALQ - aide supplémentaire	17 808	-
CALQ - mesure d'aide à la diffusion de spectacles québécois	9 572	59 372
CALQ - projet « Opération Limonade »	-	12 960
MCCQ - équipement scénique	68 445	38 992
Patrimoine canadien	57 500	51 200
Autres programmes	17 362	18 093
	295 067	294 632

Annexe E - Activités d'exploitation		
Salaires et charges sociales	111 044	96 200
Autres dépenses de diffusion	16 222	16 198
Cachets professionnels	500 359	503 664
Droits d'exécution SOCAN	9 388	10 065
Fournitures techniques	11 823	16 389
Frais de carte de crédit	24 502	23 438
Frais de déplacement - programmation	4 125	7 348
Frais de déplacement et d'hébergement - artistes	12 022	8 743
Publicité	32 175	26 849
Redevances de location de la salle et du foyer	44 800	45 850
Projet Limonade	-	2 537
	766 460	757 281

Corporation de la Salle de spectacle de Sept-Îles

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2025

	2025	2024
Annexe F - Activités auxiliaires		
Salaires et charges sociales - bar et vestiaire	3 526	4 947
Salaires et charges sociales - billetterie	1 978	769
Salaires et charges sociales - ouvreurs	26 332	24 722
Achats de boissons et fournitures	44 667	25 747
Entretien et réparations du bâtiment	12 080	14 751
Entretien et réparations du matériel	6 378	2 692
Location de matériel	1 896	-
	96 857	73 628

Annexe G - Charges administratives

Salaires et charges sociales	323 247	321 463
Salaires et charges sociales - entretien ménager	7 616	-
Abonnements et cotisations	6 522	5 905
Assurances	2 590	2 545
Dépenses de bureau	22 263	13 311
Frais de déplacement et de représentation	2 994	3 363
Frais de formation	1 587	771
Honoraires professionnels	28 517	32 503
Intérêts et frais bancaires	11 408	14 740
Location de matériel de bureau	338	503
Taxes et permis	1 067	1 141
Télécommunications	6 966	7 463
Intérêts sur la dette à long terme	68 647	28 535
	483 762	432 243
